

## MESURES DE SOUTIEN AUX ENTREPRISES

Pour plus d'information : <https://www.economie.gouv.fr/covid19-soutien-entreprises/les-mesures>

### Mesure #1 Le fonds de solidarité

COVID-19

Une prise en charge des pertes d'exploitation des entreprises jusqu'à 50 salariés, dès 50% de pertes de CA

	De mars à mai	Aujourd'hui
Entreprises fermées	Jusqu'à 1 500 €	Jusqu'à 10 000 €
Hôtels, cafés, restaurants, tourisme, secteurs dépendants	Jusqu'à 1 500 €	Jusqu'à 10 000 €
Autres entreprises	1 500 €	1 500 €



### Mesure # 2 Exonérations de cotisations

COVID-19

Exonération intégrale de cotisations sociales et aide au paiement de cotisations de 20% de la masse salariale, dès 50% de perte de CA

	De mars à mai	Aujourd'hui
Entreprises fermées	Jusqu'à 10 salariés	Jusqu'à 50 salariés
Hôtels, cafés, restaurants, tourisme, secteurs dépendants	Jusqu'à 250 salariés	Jusqu'à 250 salariés



### Mesure # 3

#### Prêt garanti par l'État

COVID-19

- Extension du prêt garanti par l'État jusqu'au 30 juin 2021
- Un prêt de 25% de CA, remboursable sur une durée de 1 à 6 ans
- Possibilité, pour les entreprises qui en ont besoin, de différer d'un an supplémentaire le remboursement du capital (soit 2 ans de différé au total)



### Mesure # 4

#### Aide au paiement des loyers

COVID-19

- Crédit d'impôt à destination des bailleurs qui accordent à l'entreprise locataire une baisse de loyer d'au moins 1 mois et jusqu'à 3 mois
- Crédit d'impôt égal à 30% du montant des loyers abandonnés
- Mesure au bénéfice des entreprises de moins de 250 salariés, fermées, ou du secteur HCR et tourisme

